



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 29 janvier 2026

Procès-verbal N°17

Président : Xavier VELILLA

Présents : Jean-Claude CASSÉ - Isabelle GOUX - Christian BURRIEL - Brigitte THORE - Jacques WARIN - Noël FAVARIN - Fabien LAFON

INFORMATIONS LIMINAIRES

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Départementale des Règlements Contentieux sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Gers de Football (juridique@districtfootgers.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la F.F.F.

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°43* MATCH N°53666864 : A.S.S.P.O. / EAUZE F.C. – Compétition D1 11TeamSports – Poule Unique – Journée 11 du 24.01.2026

Match perdu par Forfait

Lecture du courriel reçu le 24-01-2026 à 10h30 du club d'EAUZE F.C. signalant le forfait de son équipe pour la rencontre désignée en rubrique,

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré statue :

- Match perdu par forfait (-1 point) à l'équipe d'EAUZE F.C.
- Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'A.S.S.P.O.
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors

Amende : 50€ (1^{er} forfait seniors) portés au débit du compte District d'EAUZE F.C. (513431)

DOSSIER N°44* MATCH N°55361655 : FORZA L.S.J. 3 / U.S. AUBIET 3 – Challenge District – Poule Unique –

Journée 1 du 25.01.2026

MATCH NON-JOUÉ

La Commission prend connaissance de la FMI sur laquelle l'arbitre officiel a coché « match non joué : terrain impraticable ».

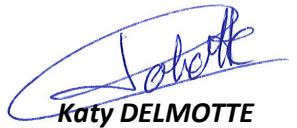
Ce match n'ayant pas eu un commencement d'exécution.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré, statue :

- **MATCH A JOUER** : date à fixer par la Commission compétente.
- **Frais de déplacement (15.65€) dus à l'équipe visiteuse à charge de FORZA L.S.J. (560221)**
- **Transmet à la Commission départementale de gestion des compétitions seniors**

La secrétaire de séance



Katy DELMOTTE

Le Président



Xavier VELLILLA